

**Conseil d'administration**  
**Séance du 4 novembre 2024**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 67/2024	RESSOURCES HUMAINES
	Calendrier universitaire

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés du code de l'éducation  
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation  
Vu l'avis du comité social d'administration du 21 octobre 2024

Le Conseil d'Administration de l'université Jean Monnet adopte le calendrier institutionnel (ajustement du calendrier sur la partie fermeture estivale).

Document annexé

A Saint Etienne le 5 novembre 2024  
Le Président du Conseil d'Administration,  
Président de l'Université,

  
Florent PIGEON

POUR : 22

CONTRE : 0

ABST : 0

## Calendrier universitaire

L'Université Jean Monnet adopte un calendrier universitaire général annuel fixant notamment :

- Les dates des congés universitaires obligatoires et facultatifs,
- Les dates limites de début et de fin de l'année universitaire.

Ce calendrier est applicable à toutes les formations, à l'exception des formations en alternance, de l'internat de médecine et des formations délocalisées. Chaque Faculté ou Institut adopte son calendrier pédagogique propre et ceux de ses formations, dans le respect de celui-ci. <sup>1</sup>

<b>Début de l'année universitaire</b>	<b>1<sup>er</sup> septembre 2024</b>  Pré-rentreées possibles à partir du mercredi 21 août 2024 <i>Les règlements des études précisent le calendrier pédagogique de chacune des formations (dont journées d'accueil, début et fin des activités pédagogiques susceptibles d'être évaluées pour chaque semestre, périodes des examens, période de stages, jurys, ...)</i>
<b>Vacances de Toussaint</b> Facultatives <sup>2</sup>	<b>Semaine 44</b> Du dimanche 27 octobre au dimanche 3 novembre 2024 (inclus)
<b>Vacances de Noël</b>	<b>Semaine 52</b> Du dimanche 22 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025 (inclus)
<b>Vacances d'Hiver</b> facultatives <sup>2</sup>	<b>Semaine 10</b> Du dimanche 2 mars au dimanche 9 mars 2025 (inclus)
<b>Vacance de Printemps</b> facultatives <sup>2</sup>	<b>Semaine 18</b> Du dimanche 27 avril au dimanche 4 mai 2025 (inclus)
<b>Fin de l'année universitaire</b> Et des activités pédagogiques susceptibles d'être évaluées ou notées (stages inclus <sup>3</sup> )	<b>31 Août 2025</b>  Dérogations possibles pour fins de cursus à bac+5, programmes internationaux et formations en alternance sous statut salarié  <i>Les règlements des études précisent les dates de clôture des opérations de scolarité (dont soutenances éventuelles et jurys) qui ne peuvent pas excéder de plus de quinze jours la date de fin de l'année universitaire</i>

Ce calendrier ne préjuge pas d'éventuelles mesures de fermeture de l'Université lors de « ponts » encadrant certains jours fériés.

<sup>1</sup> Les diplômés co-accrédités pourront déroger, si nécessaire, en cas de divergence des plannings entre les établissements partenaires

<sup>2</sup> Selon calendriers des facultés et des instituts

<sup>3</sup> Dans tous les cas de figure, aucune convention de stage ne peut être signée avec une date de fin au-delà de celle de l'année universitaire arrêtée par l'Université. Si le jury est prévu avant la fin de l'année universitaire, c'est la date du jury qui définit la date limite de durée des conventions de stage.

**FERMETURE ADMINISTRATIVE DE L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET**

<b>Vacances de Noël</b>	Du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025 (inclus) <sup>5</sup>
<b>Jeudi 29 mai 2025<sup>6</sup> et 5 L'ascension</b>	Du mercredi 28 mai au soir au dimanche 01 <sup>er</sup> juin 2025 au soir
<b>Fermeture estivale<sup>7</sup></b>	Du vendredi 25 juillet 2025 au soir au mercredi 20 août 2025 au soir

<sup>5</sup> Calendrier particulier pour le SCD et adaptation possible pour les services assurant la clôture de l'exercice

<sup>6</sup> Journée du Président

<sup>7</sup> Un effectif de présence minimum pourra être mis en place sur le campus santé à compter du lundi 18 août sous la responsabilité du Directeur de Campus Santé afin d'accueillir au mieux les étudiants de 1<sup>ère</sup> année.